

COMPTE-RENDU FO RÉUNION CEGPAC MAI 2011

Les Élus se sont prononcés sur plusieurs dossiers.

Les avis FO :

✓ Le bilan social :

« A la lecture du bilan social 2010, nous avons encore une fois la preuve écrite des problèmes que nous vous signalons régulièrement.

A savoir :

- Le niveau de classifications des salariés des APAC /GPAC, avec une majorité de salariés se trouvant dans les classifications D et E.
- Le fait que la direction palie au surcroît de charges de travail par l'embauche massive d'intérimaires (le chiffre a explosé en 2010 = 215, nombre moyen mensuel p.8), de contrats en CDD qui ne sont pas, pour beaucoup, transformés en CDI et par un nombre d'heures supplémentaires beaucoup trop important.
- Ce bilan social fait ressortir, également un pourcentage de promotions trop faible (13,03 % pour 2010) alors que nous savons pertinemment que les salariés de ce périmètre représentent les plus bas salaires de l'entreprise.
Ces salariés qui, malgré tout, s'investissent toujours plus dans leur travail !
- Le pourcentage d'embauches de salariés ayant un handicap reste trop faible.

Ce que révèle ce bilan social 2010, c'est aussi un nombre de jours d'absences plus important par salarié, et une augmentation des arrêts de travail pour accidents de trajets. Ce dernier constat ne nous surprend pas dans la mesure où, du fait des restructurations et fermetures d'APAC, les temps de trajets des salariés sont de plus en plus longs, donc les risques d'accidents plus importants !

Nous n'allons pas nous étendre sur les chiffres correspondants à la part variable (en diminution en 2010 (p 20), dans la mesure où, pour nous FO, cette forme de rétribution ne devrait pas exister, et les salaires dans les GPAC/APAC devraient être un peu plus en adéquation avec les résultats de l'entreprise.

De toutes les façons, c'est un sujet qui, pour nous, a toujours posé problème.

Pour toutes ces raisons FO vote contre le bilan social 2010 »

✓ Le rapport emploi :

« Là encore, dans ce rapport emploi, nous voyons bien l'augmentation importante en 2010 des emplois précaires et la diminution des effectifs dans les GPAC de province de par la décision de la direction.

Nous voyons également que dans l'évolution prévisionnelle de l'effectif budgétaire, la direction compte une nouvelle fois sur ACE, sur les modifications des procédures informatiques et sur les transferts d'activités pour réduire encore les effectifs. (p.8)

Pour ces raisons, FO vote contre le rapport emploi 2010 et les prévisions 2011».

☑ Le projet du rapport égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

« La population des GAPC/APAC est essentiellement féminine (il y a le double de femmes par rapport aux hommes). A la lecture de ce rapport, nous constatons également que trop peu de femmes sont cadres.

Au sujet de l'égalité professionnelle, et malgré l'effort fait, nous constatons que les femmes ont toujours du retard par rapport aux hommes.

De plus, il est toujours très difficile de s'assurer qu'une augmentation ou une promotion est accordée dans ce cadre. Souvent, elles viennent à la place d'une augmentation ou une promotion normale et non pas en plus.

FO donne un avis négatif sur le sujet. »

☑ Le protocole d'horaires collectifs de l'APAC comptable :

« Nous n'avons toujours pas de réponse sur la raison qui a poussé la direction à supprimer l'heure de déjeuner de référence, alors quelle était prévue, au début, de 12h30 à 13h30 ?

Cela nous pose un problème, et pourrait en poser un aux salariés qui, pour une raison ou une autre, seraient amenés à retravailler à l'horaire collectif.

En effet, on pourrait leur demander d'aller déjeuner à une heure qui ne se trouverait pas forcément en milieu de journée, mais à un moment creux ... comme cela se fait dans le commerce.

FO prend acte des horaires collectifs que la direction met en place ».

☑ Le protocole d'horaires variables de l'APAC comptable :

« FO reste très attaché à la mise en place d'horaires variables partout où cela est possible.

Depuis le début, nous vous demandons de ramener la fin de la plage mobile à 18h00 et vous refusez.

Nous estimons qu'un départ tardif, ajouté à des temps de trajets toujours plus longs (du fait des restructurations), augmentent d'autant, les risques potentiels d'insécurité pour ceux qui habitent dans des banlieues difficiles.

FO prend acte des horaires variables telles que la direction les a décidés ».

Quelques brèves :

⇒ **Mutuelle pour les salariés venant de Fortis :**

Ils recevront, début janvier 2012, une fiche d'adhésion à la mutuelle BNP Paribas.

Rappel : la mutuelle BNP Paribas est obligatoire.

⇒ **Salariés Banque de Bretagne :**

Les entretiens se sont déroulés. Une commission de suivi de tiendra tous les mois. Elle se compose de la direction et des représentants de chaque organisation syndicale.

⇒ **Appui-co. :**

La direction envisage une homogénéisation des appuis-co., sur le plan organisation et technique. Un pilote existe à l'appui-co. de l'APAC financement des particuliers de Val de Fontenay.

Lorsque l'effectif dépassera 10 -15 personnes, la direction mettra en place un poste d'« animateur ». Cette personne prendra en charge l'accompagnement de proximité des assistants appui-co. Il n'aura pas de rôle hiérarchique, sa mission sera complémentaire de celle du référent.

Pour l'instant, nous n'avons pas connaissance de la fiche de poste.

C'est un sujet dont nous reparlerons sûrementà suivre !

⇒ **Fiche emploi « cos » (conseillé successions) :**

Elle est accessible sur écho-net.

⇒ **Part variable distribuée :**

3 129 830 euros pour 3 618 salariés. Il n'y aura plus de variable distribué en octobre.

La direction refuse de nous indiquer le montant maximum distribué, et le nombre de salariés qui ont perçu 150 euros, par GPAC.